

Les fiches techniques

12

L'énergie La facturation de l'énergie



12 Facturation de l'énergie

12.1 Production d'énergie électrique

Le fournisseur national EDF doit respecter la règle : production = consommation, car l'énergie électrique n'est pas stockable en grande quantité.

Chaque abonné consomme à sa guise l'énergie qu'il achète ; la consommation d'énergie sur le territoire national est un service que doit satisfaire EDF.

Afin de mieux répartir la consommation dans une journée, EDF a élaboré des tarifs particuliers selon la puissance souhaitée par le client, car le coût de production de chaque kWh dépend du type de centrale utilisé.

12.2 Tarifs

12.2.1 Tarif bleu

Le tarif bleu est bien adapté aux petits abonnés, ceux-ci ne peuvent pas dépasser la puissance souscrite car le dispositif thermique du disjoncteur de branchement (plombé par EDF) limite l'intensité absorbée donc la puissance consommée.

L'option heures creuses permet la réduction du montant de la facture lorsque la consommation de nuit est possible (chauffe-eau ou chauffage à accumulation).

L'option EJP nécessite une source d'appoint (groupe électrogène) si la consommation ne peut pas être évitée les 22 jours de pointe.

Le coût du kWh en pointe mobile est environ 5 fois supérieur à celui de l'heure pleine, le coût du kWh en heure creuse équivaut à 57 % environ du coût en heure pleine.

Abréviations utilisées par EDF :

EJP : Effacement Jour de Pointe (pas de nouveau contrat depuis fin 1998).

22 jours où, pendant 18 heures, l'énergie est facturée au tarif pointe mobile.

HC : Heures Creuses.

8 heures par jour indiquées sur la facture en général de 22 h à 6 h (tarif nuit).

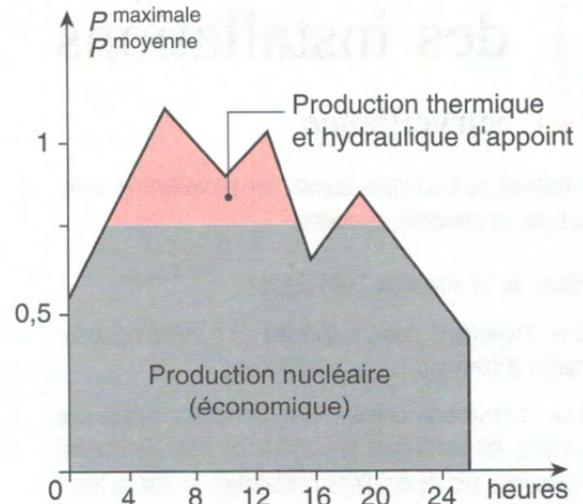
HP : Heures Pleines.

16 heures par jour.

PM : Pointe Mobile.

18 heures par jour du 1er novembre au 31 mars.

PRODUCTION JOURNALIÈRE (EXEMPLE)



TARIF BLEU						
Clients	Domestiques et agricoles			Professionnels, services publics non communaux		
Puissance en kVA	Option Base	Option heures creuses	Option EJP	Option Base	Option heures creuses	Option EJP
3	013*			043		
6	014	024		044	054	
9	015	026		044	054	
12	012	020	006	044	054	066
15	012	020	006	044	054	
18	012	020	006	044	054	066
24		028		047	056	
30		028		047	056	
36		028	008	047	056	068

* code de repérage sur la facture EDF.

TARIF BLEU OPTION TEMPO						
Puissance en kVA	Jours bleus		Jours blancs		Jours rouges	
	HC	HP	HC	HP	HC	HP
9 - 12 - 18						
	300 jours		43 jours		22 jours	

* nouveau tarif.

EXEMPLE :

En septembre 2006, l'abonnement annuel TTC est de :

■ 24 € pour 3 kW ;

■ 60 € pour 6 kW.

Le kWh est facturé 0,097 € TTC (pour $P \geq 6$ kW).

12.22

TARIF JAUNE

Option Base de 36 à 250 kVA					abréviations
Versions	HPH	HCH	HPE	HCE	HPH Heures pleines hiver HCH Heures creuses hiver HPE Heures pleines été HCE Heures creuses été
Utilisations longues	*	*	*	*	
Utilisations moyennes	*	*	*	*	
Option EJP de 36 à 250 kVA					
Période	hiver		été		PM pointe mobile HH heure d'hiver
Utilisations longues	PM	HH	HPE	HCE	

12.23

TARIF VERT

Ce tarif est prévu pour les utilisations industrielles, la puissance souscrite peut être différente selon la période tarifaire. En heures creuses ou heures pleines, une réduction est possible par rapport à la puissance souscrite pour l'heure de pointe.

Coefficient de la puissance réduite

Tarif vert Puissance inférieure à 10 000 kW		A5 option Base					A8 option Base							
		Pointe	HPH	HCH	HPE	HCE	Pointe	HPH	HPD	HCH	HCD	HPE	HCE	JA
Très longues utilisations	TLU	1	0,76	0,31	0,15	0,06	1	0,78	0,43	0,32	0,21	0,15	0,09	0,02
Longues utilisations	LU	1	0,76	0,31	0,15	0,06	1	0,78	0,43	0,32	0,21	0,15	0,09	0,02
Moyennes utilisations	MU	1	0,76	0,31	0,15	0,06	1	0,78	0,43	0,32	0,21	0,15	0,09	0,02
Courtes utilisations	CU	1	0,77	0,33	0,18	0,08	1	0,78	0,44	0,34	0,22	0,18	0,10	0,05

Coefficient de la puissance réduite

Tarif vert Puissance inférieure à 10 000 kW		A5 option EJP				A8 option EJP					
		PM	HH	HPE	HCE	PM	HH	HD	HPE	HCE	JA
Très longues utilisations		1	0,48	0,15	0,06	1	0,48	0,23	0,15	0,09	0,02
Moyennes utilisations		1	0,48	0,15	0,06	1	0,48	0,23	0,15	0,09	0,02

* Il existe d'autres tarifs, par exemple le tarif B de puissance souscrite de 10 à 40 MW.

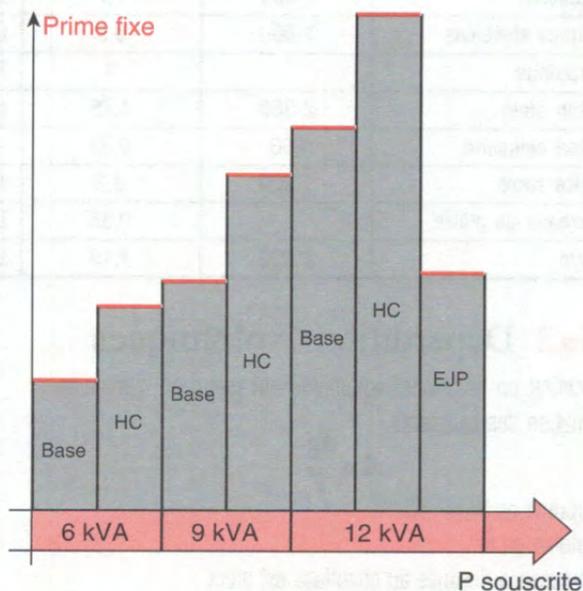
12.24 Éléments de facturation

La facturation de l'énergie est élaborée à partir des éléments suivants :

- une prime fixe qui dépend de la puissance souscrite dans un tarif ;
- un coût par kWh consommé en fonction de la période tarifaire ;
- des pénalités éventuelles de dépassement de puissance ou de mauvais facteur de puissance ;
- des taxes TVA ou taxes locales.

MONTANT DE LA PRIME FIXE ANNUELLE				
TARIF				
Bleu			Jaune	Vert A5
013	0,79	TLU	–	12,52
014	1	LU	5,51	7,79
015	1,31	MU	1,83	4,57
		CU	–	1,94

Prime fixe par kW et par an en euros HT (par rapport au tarif 014 (6 kW)).



La prime fixe croît avec la puissance souscrite. L'option EJP correspond à une prime fixe réduite (60 % de l'option de base).